

SYNODE D'HIVER 4 et 5 décembre 2012

Point 15



Reformierte Kirchen
Bern-Jura-Solothurn

Eglises réformées
Berne-Jura-Soleure

Projet de partenariat «avec moi» contre la transmission de la pauvreté de génération en génération; crédit récurrent; décision

Propositions:

- 1. Le Synode décide de prolonger son soutien au projet de partenariat «avec moi».**
- 2. Le Synode d'hiver approuve un crédit récurrent de CHF 20'000.-- par an (compte n° 299.332.04) pour les années 2013 à 2015.**
- 3. Ce crédit permet de financer trois parrainages «avec moi» à Bienne, ainsi que neuf à dix autres dans les régions du ressort territorial des Eglises réformées Berne-Jura-Soleure, dont la moitié au moins dans les régions rurales.**

Motifs

Le Synode d'hiver 2009 a consacré d'intenses débats à la problématique de la pauvreté dans les régions du ressort territorial de notre Eglise, notamment à son influence sur la vie future des enfants qui grandissent dans un milieu concerné par la précarité (transmission de la pauvreté de génération en génération). Il estime que le projet de partenariat «avec moi» de Caritas constitue un bon support pour prévenir un tel engrenage social. En 2009, le projet était surtout implanté dans les villes de Berne et de Bienne, ainsi que dans leurs agglomérations (avec, à Bienne, la collaboration de la Paroisse générale réformée de Bienne). Sachant que la pauvreté touche également les campagnes, où elle est aussi source d'isolement, le Conseil synodal, en collaboration avec Caritas, avait décidé d'étendre le projet de partenariat au-delà des villes et de leurs banlieues et avait accordé un crédit récurrent de CHF 20'000.-- dans ce sens. Ce financement devait servir à garantir les trois parrainages déjà conclus à Bienne en 2009 et à en créer douze nouveaux. Conformément à sa stratégie en matière de contributions, le Conseil synodal avait limité ce crédit récurrent à trois ans (2010 - 2012).

Malgré des conditions plus difficiles, le projet de partenariat a pu être étendu aux régions rurales. A la campagne, le contrôle social est bien plus fort, si bien qu'il est plus délicat d'y faire connaître cette offre. Dans un (petit) village, faire partie de ce projet, accepter l'idée d'un parrainage pour son enfant, revient à reconnaître sur la place publique la précarité familiale, les conditions difficiles dans lesquelles on vit. Cet aspect constitue donc un

obstacle supplémentaire. Si les objectifs fixés par le Synode ont quand même pu être atteints, c'est notamment grâce à l'engagement, sur place, de collaborateurs et collaboratrices de l'Eglise.

Le crédit approuvé par le Synode d'hiver 2008 a permis de financer pour l'instant quinze parrainages «avec moi» (dont les parrainages biennois). Ne pas le prolonger reviendrait à mettre fin de manière brutale à ces relations et confronter les enfants concernés à une déception de plus. Il importe aussi de prolonger ce crédit récurrent de trois ans parce que la pauvreté (familiale) sur notre territoire n'est malheureusement pas prête de prendre fin. Le besoin reste entier, et avec lui celui de mesures efficaces. Or, la collaboration engagée avec Caritas se déroule fort bien (cf. annexe pour connaître les prestations de Caritas).

La répartition du crédit (CHF 5'000.-- pour l'offre biennoise et CHF 15'000.-- pour les autres parrainages «avec moi») s'avère aussi tout aussi judicieuse. Il n'y a aucune raison de la modifier. Etant donné l'obstacle et donc le travail supplémentaire pour engager des parrainages dans les régions rurales, il semble préférable par contre de limiter la condition assortie à la tranche de CHF 15'000.-- (parrainages d'enfants à la campagne) à la moitié seulement (mais au moins) de cette somme. Cette nouvelle condition pourra s'appliquer aux nouveaux parrainages qui seront conclus au fur et à mesure que les parrainages actuels prendront fin. En principe, un parrainage dure quatre ans en moyenne.

Le Conseil synodal

Annexe:
prestations de Caritas

Prestations de Caritas

Le crédit permet de financer les prestations suivantes de Caritas pour chaque parrainage:

- **Entretien d'introduction** avec les familles qui souhaitent un parrainage pour leur(s) enfant(s)
- **Entretien d'introduction** avec les bénévoles qui souhaitent s'engager dans un projet de parrainage, clarification de leurs aptitudes
- **Clarification des motivations** du parrain et/ou de la marraine (potentiels)
- Recherche éventuelle de **références**
- Obtention d'un **extrait du casier judiciaire** des parrain et/ou marraine
- Préparation d'une «**convention pour le bien de l'enfant**»
- **Cours d'une journée** obligatoire pour les bénévoles
- **Propositions** aux bénévoles et familles des associations de personnes envisageables
- En cas d'intérêt confirmé des deux côtés, **première réunion** en présence de Caritas Berne
- **Evaluation après un temps d'essai** de trois mois après environ, avec la famille et les parrain et/ou marraine
- Préparation d'une **convention d'engagement** avec notice, lorsque le parrainage peut être consolidé après le temps d'essai, à signer par tous les participants
- **Accompagnement du parrainage** par la personne de liaison de Caritas Berne à travers un suivi et des échanges périodiques
- **Entretien de bilan annuel** avec la famille et les parrain et/ou marraine – si nécessaire séparément
- **Deux ou trois soirées d'échanges** par an pour les bénévoles, qui reçoivent ainsi une formation continue adaptée au projet
- **Financement du forfait** de 15 francs versé aux bénévoles à chaque rencontre
- Financement d'une **protection d'assurance** adaptée à la situation pour les bénévoles
- Organisation d'un **apéro annuel** et d'une **fête annuelle** pour témoigner aux bénévoles la grande valeur attachée à leur engagement dans ce projet de parrainage; envoi d'une **lettre de remerciement** annuelle aux bénévoles, avec un **petit cadeau**
- **Travail d'identification** de Caritas, au-delà du projet, pour connaître les situations de détresse, les difficultés auxquelles les familles touchées par la pauvreté sont confrontées
- **Collaboration** avec d'autres institutions impliquées, selon une notice interne à Caritas.

Cette procédure, très attentive au choix et au suivi des bénévoles, permet d'éviter dans la mesure du possible les risques liés au projet de parrainage «avec moi», en particulier pour les enfants concernés (frustration en cas d'interruption prématurée, dérapage, etc.).